

# **L'an deux mille vingt-et-un et le deux décembre, à 19 h 00 le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Gilles COUTURE, Maire.**

Absente excusée : Murielle DATOLA.

Le compte-rendu de la réunion du 27 octobre 2021 est adopté à l'unanimité.

## **I - INFORMATIONS DIVERSES**

### 1. Communauté des Communes Chalosse Tursan (C.C.C.T.)

- Que ce soit lors du Bureau du 23/11/2021 (Compte rendu envoyé pour info aux membres du conseil municipal) ou lors de la réunion des maires du 01/12/2021, un climat conflictuel s'est installé, climat provoqué et entretenu par le Maire de Saint-Sever. De nombreux Maires ont souligné leur déception et leur agacement.
- Une conseillère numérique, Madame Viviane LACOUTURE, a été recrutée par la CCCT. Ce poste, financé par une aide de l'Etat, permettra une mise ou une remise à niveau des habitants de la communauté de communes vis-à-vis des usages numériques. Dans un premier temps, elle assurera des permanences sur Saint-Sever, Hagetmau et Geaune.

### 2. S.I.V.U des écoles du Tursan

- Effectif à la rentrée en légère baisse 105 contre 110 en 2020/2021.
- Les 3 nouvelles « actions jeunesse » ont été validées.

### 3. DGFIP

- Jeudi 2 décembre, Mme Sylvie LABEYRIE, conseillère aux décideurs locaux (maires et présidents d'EPCI) est venue se présenter.

### 4. Maison France Services

Quelques points de la CDPPT qui a eu lieu jeudi 2 décembre :

- La progression et la fréquentation de la MFS de Geaune est confirmée (3 fois plus qu'à Rion des Landes)
- Un courrier sera adressé à la DDFiP pour demander la possibilité de déposer des espèces au bureau de poste de Geaune, notamment pour les régies.
- Des renseignements seront pris pour, éventuellement, ouvrir des sessions pour l'examen du Code de la route à Geaune.

### 5. Venue de Madame la Préfète.

Le 4 novembre, après avoir visité la Maison France Services et une balade dans les rues de la bastide, un temps d'échanges a eu lieu à la mairie autour des projets de la commune issus du plan de référence et visant l'obtention de label « Petites Cités de Caractère », projets également dans le programme « Petites Villes de Demain » pour lequel la commune de Geaune a été retenue. Cette rencontre s'est déroulée dans un climat très convivial, avec une bonne écoute de Madame la Préfète.

## **II - ÉTUDES**

Monsieur le Maire propose de lancer les 2 études suivantes, études rentrant dans le programme « Petites Villes de Demain » et donc, prises en charge à 80 %.

1. Restructuration de l'îlot « garage communal-dojo-ancienne halle aux veaux ». SOLIHA 40 fait une proposition :  
4 750 € H.T. soit environ 950 € à la charge de la commune.  
Accord à l'unanimité.
2. Devenir de l'ancien hôtel-restaurant. Etude de faisabilité et pré-programme. Deux propositions :

- a. Monsieur Pierre GUILLOT, architecte programmiste pour un montant de 7 000 € H.T. et Monsieur Olivier Garcia, ingénieur géomètre pour un montant de 5 916 € H.T. Soit environ 2 600 € pour la commune.
- b. SATEL. 20 000 € H.T. soit environ 4 000 € pour la commune.

Accord à l'unanimité pour Guillot et Garcia.

Donc, en 2021, 3 études auront été lancées (les 2 précédentes et l'étude historique) pour un montant global de 24 666 € soit environ 5 000 € à la charge de la commune.

### **III - FINANCES**

1. Tarifs 2022. Les tarifs ci-dessous, présentés par Gilles LACOSTE, adjoint, sont adoptés à l'unanimité.

#### **CAMPING**

Forfait 1 pers + 1 tente + 1 véhicule	8,98 €
Forfait 1 pers + 1 caravane + 1 véhicule	11,98 €
Forfait 1 pers + 1 camping-car	11,98 €
Forfait 2 pers + 1 tente + 1 véhicule	12,06 €
Forfait 2 pers + 1 caravane + 1 véhicule	15,06 €
Forfait 2 pers + 1 camping-car	15,06 €
1 pers supplémentaire de plus de 5 ans	2,98 €
Enfant de moins de 5 ans	Gratuit
Enfant en séjour ALSH	2,00 €
Accompagnateurs ALSH et tentes	gratuit
1 tente	3,00 €
1 véhicule	3,00 €
Garage mort	3,00 €

Une réduction de 10 % est appliquée pour séjours pour cure ou supérieur ou égal à 21 nuitées.

#### **GÎTE REFUGE DES AUGUSTINS**

##### ***Location gîte complet***

Basse saison (du 01/10 au 31/05)	Nuitée	100,00 €
	Week-end	180,00 €
	Semaine	400,00 €
Haute saison (du 01/06 au 30/09)	Nuitée	150,00 €
	Week-end	270,00 €
	Semaine	600,00 €

Une réduction de 10 % est appliquée pour séjours pour cure ou supérieur ou égal à 21 nuitées.

##### ***Location chambres à la nuitée***

Basse saison (du 01/10 au 31/05)	Tursan	40,00 €
	Alsace, Navarre, Landes	30,00 €
Haute saison (du 01/06 au 30/09)	Tursan	50,00 €
	Alsace, Navarre, Landes	40,00 €

Une réduction de 10 % est appliquée pour séjours pour cure ou supérieur ou égal à 21 nuitées.

## Prestations supplémentaires

Location linge de couchage	Nuitée/personne	10,00 €
Location de linge de toilette	Nuitée/personne	5,00 €
Forfait ménage		40,00 €

### MAIRIE

Salle de réunion du rez-de-chaussée	50 € du 01/04 au 30/09 75 € du 01/10 au 31/03 Gratuit pour les associations et entreprises geaunoises
Bureau n° 6	200 €/mois
Bureau n° 8	

### SALLE POLYVALENTE

Associations	Locales : gratuit Autres associations : 170 €/jour (selon le cas, à l'appréciation de Mr le Maire)
Particuliers	Geaunois : 1 <sup>er</sup> jour : 170 € 2 jours consécutifs : 270 €
	Hors commune : 1 <sup>er</sup> jour : 270 € 2 jours consécutifs : 420 €
	50 €/journée supplémentaire hors nettoyage
Autres utilisateurs	Utilisation hebdomadaire (hors asso) : 80 €/mois
	Utilisation bihebdomadaire (hors asso) : 140 €/mois
Caution	150 €/utilisation

Location 1 jour : mise à disposition la veille du jour d'utilisation et restitution le lendemain avant midi, nettoyage réalisé.

Location 2 jours : mise à disposition la veille du 1<sup>er</sup> jour d'utilisation et restitution le lendemain du 2<sup>ème</sup> jour d'utilisation avant midi, nettoyage réalisé.

Associations locales = siège social à Geaune.

Associations intercommunales = siège social à Geaune avec un nombre conséquent d'adhérents geaunois.

### DROITS DE PLACE

Commerces sédentaires	Terrasse cafés-restaurants	5 €/m <sup>2</sup> /an (45 m <sup>2</sup> )
	Etalages	5 € / m <sup>2</sup> / an
Commerces ambulants	Non abonnés	3,50 €/emplacement/jour
		5,00 €/empl/jour avec eau et/ou électricité
	Abonnés	30 €/trim - 100 €/an
		45 €/trim - 150 €/an avec eau et/ou électricité
Vide-grenier		3,00 €/m <sup>2</sup> /jour
Travaux avec occupation domaine public		Gratuit jusqu'à 3 mois 1 € /m <sup>2</sup> /jour au-delà de 3 mois
Vente occasionnelle		70 €/ autorisation

2. Devis SYDEC. Mr le Maire présente un devis du SYDEC relatif à son accompagnement pour le projet de création d'une centrale solaire avec autoconsommation collective.

Montant total de la prestation : 1 000 € H.T.

Accord à l'unanimité.

3. Aide à la rénovation de façades.

➤ LAFARGUE Christian a déposé 2 demandes.

- 13 rue du Tursan : dépense éligible 22 590 €. Montant attribué 2 000 € (plafond)

- Rue de la Tour : dépense éligible 6 125,90 €. Montant attribué 1 837,77 € (30 %).

A noter que ces 2 demandes, examinées en commission le 17 novembre, sont bien conformes au règlement.

➤ LOUSTAU Jean-Philippe a déposé une demande postérieurement à la date de la commission. Le conseil municipal accepte de traiter sa demande.

- 44 place de l'Hôtel de Ville : dépense éligible 13 231,89 €. Montant attribué 2 000 € (plafond).

Accord du conseil municipal pour l'octroi de ces 3 subventions.

4. Chèques-cadeau. A l'unanimité, le conseil municipal décide de reconduire l'opération « chèques cadeau locaux ». L'enveloppe globale est fixée à 840 € pour les 8 agents communaux, titulaires et non titulaires.

5. Décision modificative

Mr le Maire propose au conseil municipal de réajuster, en fin d'exercice, les crédits votés au budget 2021, notamment sur les chapitres :

- des charges de personnel, pour des frais supplémentaires liés au remplacement d'un agent en arrêt de travail,
- atténuations de produits en lien avec la réglementation sur la taxe d'habitation,

et l'opération :

- de subventions à la rénovation de façades.

Les dépenses ayant été supérieures au budget primitif (10 000€), il présente un projet de décision modificative (+ 1 000€).

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette proposition.

#### **IV - PROJETS DIVERS**

1. Acquisition d'un terrain. Mr le Maire a rencontré le propriétaire de la parcelle AD32 en bordure de la RD11, parcelle de 7 780 m<sup>2</sup> qui pourrait accueillir la nouvelle station d'épuration. Celui-ci a fait une proposition à 5 €/m<sup>2</sup>, soit 38 900 €. Mr le Maire lui a proposé plutôt entre 2 et 3 €/m<sup>2</sup> soit environ 20 000 €. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

Une réunion sur le projet de STEP est prévue le 15 décembre à 9 h 00 au syndicat des Eaux du Marseillon et du Tursan. Dominique ARRAGON représentera Mr le Maire.

2. Micro-Folie. Porté par le Ministère de la Culture en coordination avec la Villette, Micro-Folie est un musée numérique réunissant 1 600 contenus provenant de 12 établissements publics culturels nationaux (le centre Pompidou, le château de Versailles, la cité de la Musique,

Universcience, le Festival d'Avignon, l'IMA, le Louvre, le Musée du Quai Branly-Jacques Chirac, le Musée d'Orsay, le Musée Picasso, l'opéra national de Paris, le RMN-Grand Palais). Les Micro-Folies s'implantent prioritairement dans des lieux existants et peuvent inclure des modules complémentaires au musée numérique : un espace de Réalité virtuelle, une ludothèque, un Fablab, un espace de convivialité,... Une Micro-Folie se décline localement en fonction du lieu d'accueil (médiathèque, musée, équipement culturel, social, de quartier, etc.). Ce musée numérique pourrait être « l'élément phare » du futur équipement « ancien hôtel-restaurant » amenant la « culture à la campagne » et renforçant l'attractivité de notre bastide.

Un appel à projets pour le déploiement des Micro-Folies en Nouvelle Aquitaine étant ouvert, Mr le Maire demande l'avis du conseil municipal pour déposer un dossier dans lequel la Micro-Folie serait installée dans un premier temps dans la salle des fêtes. Avec 80 % d'aides de l'Etat, le coût de l'investissement serait de l'ordre de 10 000 €. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

3. Dojo. Le projet suit son cours. Après une première prise de contact avec l'architecte le 8 novembre, celui-ci a rencontré les différents utilisateurs le 22 novembre et doit aller visiter différents dojos avant de nous proposer des esquisses.

## V - MANIFESTATIONS

### 1. Passées

- 11 novembre. Nous avons enfin renoué avec une cérémonie au format presque habituel. Bonne participation avec l'intervention de 3 collégiens lisant des lettres de poilus, les écoliers et une délégation de l'Escadron Tursan.

- 27 novembre.

- Le matin, inauguration des « Espaces sans tabac » en présence du Président du Comité départemental de la ligue contre le cancer, de représentants des communes du SIVU et de quelques conseillers municipaux. Merci à Félicie Converset pour son investissement.

- L'après-midi, comme prévu, la manifestation « Parenthèse littéraire » organisée par la CCCT, s'est déroulée dans la salle des fêtes. Après la remise du prix « Lire en Tursan », les spectateurs (80 environ) ont pu apprécier les échanges avec les 2 invités : Marc de Chalvron et David Colon, échanges animés par Tomasz Ryba. Tous les participants (invités, spectateurs et organisateurs) sont repartis satisfaits. Un bémol cependant, comme le matin, peu de conseillers municipaux étaient présents.

Bien entendu, nous ne sommes pas « obligés » de participer à toutes les manifestations se déroulant à Geaune, mais nous devons faire l'effort sur celles qui dépendent directement de la commune et de la communauté de communes.

### 2. A venir

- Téléthon du 4 décembre. Annulé à cause des contraintes sanitaires
- Marché de Noël du 12 décembre. Certainement annulé pour

les mêmes raisons.

- Repas des aînés le 18 décembre. Devant l'inquiétude de certains conseillers municipaux, une décision sera prise en début de semaine, après la prise de parole du Premier Ministre.
- Vœux le 15 janvier 2022. Formule à voir suivant contexte sanitaire. Le 3<sup>ème</sup> livre sur les 700 ans sera présenté.

## **VI - TOUR DES COMMISSIONS**

1. Communication.

- Mettre à jour le site pour les activités scolaires, périscolaires et maintenant extrascolaires du SIVU. Jean-Michel BAILLET, l'animateur du site a rendez-vous avec Nicolas MIMBIELLE, le responsable du périscolaire et de l'extrascolaire du SIVU.
  - Aller rencontrer Mr DARROUX, créateur de meubles, nouvel artisan à Geaune.
2. Développement durable. Marie SALLET nous a envoyé « un peu de lecture » sur le sujet.

## **VII - DIVERS**

1. SIETOM de Chalosse. A partir de 2022, le SIETOM acceptera tous les emballages plastiques (y compris pots de yaourts,...) pour le recyclage. Un kit de communication sera fourni.
2. La Passem. La Passem est une course relais de plus de 600 km parcourant les Pyrénées Atlantiques, les Hautes Pyrénées et le sud des Landes sans interruption pendant 4 jours et 3 nuits. Elle a deux objectifs majeurs : promouvoir la « lenga Nosta » (le gascon) et collecter des fonds nécessaires à des projets en sa faveur. La 1<sup>ère</sup> édition a eu lieu en 2018 et il s'agira de la seconde puisqu'en 2020 elle a été annulée. La Passem passera par Geaune en mai et la référente de l'étape Hagetmau/Pimbo sera Mme Lara HUTTEL, la professeure de gascon qui exerce à Geaune, aux 2 écoles. Les parents des élèves des classes en gascon, présents à la réunion du 17 novembre, l'aideront bien entendu.
3. Baux pour l'occupation de l'ancienne halle aux veaux. N'ayant pas de retour aux lettres adressées à Mr Georges MOREIRA et Mme Katia DA FONSECA, Mr le Maire prendra contact avec ces personnes.
4. Anniversaire de la Brigade d'Aire sur l'Adour. Le tricentenaire de cette brigade (1720/2020) a eu lieu jeudi 2 décembre. Mr le Maire était présent.
5. Jardin médiéval. Sandrine DUFAU fait le compte rendu d'une réunion qui a eu lieu le 17 novembre avec Mr et Mme TRISTRAM de Jardieval, Mme Emilie BEZIAT salariée de l'ACLET, Mr le Maire et elle-même. Il en ressort que Jardieval ayant peu de moyens humains, les employés communaux devront compenser cela régulièrement pour tout l'entretien, hors, à priori, la partie « plantation ». Mme BEZIAT, qui en a les compétences et la motivation, viendra renforcer Jardieval dans ce domaine-là.
6. Travaux. Début des travaux d'assainissement rue Jean moulin et Allée du Vert Galant.

La séance est levée à 21h30.

Ont signé au registre :  
COUTURE Gilles

LACOSTE Gilles

FLOUS Pierre

ARRAGON Dominique

DUFAU Sandrine

SERRES Frédéric

BAILLET Jean-Michel

DARZACQ Christophe

LOCHE Benoît

PLAÏNO David

SALLET Marie

CUPILLARD Hélène

THIBAUT Céline

DATOLA Murielle      Excusée

CONVERSET Félicie